

Appel pour une interdiction des coupures d'eau, d'électricité et de gaz toute l'année !

Le 13 janvier dernier, des parlementaires ont déposé un projet de loi visant l'interdiction des coupures d'électricité, de chauffage et de gaz durant la trêve hivernale, des expulsions locatives. Cette proposition va dans le bon sens, il faut qu'elle soit étendue à l'ensemble de l'année et intègre l'accès à l'eau. Il faut également que le dispositif tienne compte de la réalité du pouvoir d'achat des consommateurs.

Dans le cadre de la précarité énergétique, le bénéficiaire ne doit pas dépasser 604 euros de revenus par mois, alors que l'INSEE fixe le seuil de pauvreté à 950 euros. C'est donc près de 8 millions de personnes qui restent sur le « bord du chemin ». Et ceci risque de s'accroître avec les hausses de tarifs en cours dans le secteur.

L'énergie et l'eau sont non seulement indissociables pour assurer les besoins élémentaires de la vie quotidienne, mais également pour des raisons techniques. Il est, par exemple, impossible de faire fonctionner une chaudière à gaz sans eau ni électricité. Le droit à l'énergie, à l'eau comme le logement, font partie du droit à la dignité.

Ne laissons personne sur le côté !



APPEL
pour une interdiction
des coupures d'eau,
d'électricité et de gaz
toute l'année !



NOM Prénom	Signature



www.indecosa.cgt.fr



Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
Ministre de l'Écologie, du Développement
durable, des Transports et du Logement
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Conception-réalisation : Indécosa-CGT, fédération CGT Mines-
Énergie, fédération CGT des Services publics
Maquette : espace Communication de la CGT - 8/03/11
Imprimé par nos soins
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE